

certain que le troisième commissaire n'y a pas encore apposé sa signature, et on lui en a transmis le texte pour s'assurer qu'il en approuve la teneur du commencement à la fin. Dès que nous serons renseignés à cet égard, le rapport sera déposé.

M. CAMPBELL: Me permettra-t-on de demander derechef quel inconvénient présenterait le dépôt de ce rapport sous sa forme actuelle et signé apparemment par les trois commissaires? Je tiens à en prendre connaissance.

Sir WILFRID LAURIER: Je regrette de constater que l'honorable député n'est pas au courant: un rapport ne vaut qu'une fois signé.

M. BRADBURY: Je ne veux pas prolonger la discussion, mais le premier ministre me paraît faire erreur. Le rapport a bel et bien été signé par les trois commissaires, mais il s'est trouvé un quatrième commissaire, M. Metcalfe, aujourd'hui juge, qui s'était enquis de la situation au lac du Bonnet, et qui a démissionné depuis. Le rapport a été signé par le successeur de M. Metcalfe, M. Hugg, et sous sa forme actuelle porte la signature des trois commissaires: M. Hugg, M. Read, et M. le professeur Prince.

Sir WILFRID LAURIER: Le rapport imprimé porte, entre autres signatures, celle de M. Metcalfe, pour le cas où il l'approuverait. On croit savoir qu'il le désapprouve, et le dépôt du rapport est différé jusqu'à ce qu'on se soit assuré de la chose.

M. R. L. BORDEN: A-t-on nommé trois commissaires ou quatre commissaires?

Sir WILFRID LAURIER: Je ne sache pas qu'il en ait été nommé plus que trois. Si l'honorable député vient à mon bureau demain, je me ferai un plaisir de lui communiquer le rapport.

RESERVE INDIENNE DE SAINT-PIERRE.—COMPTE DE M. ERNEST RAYNOR.

L'hon. FRANK OLIVER (ministre de l'Intérieur et surintendant général des Affaires Indiennes:.) Monsieur l'Orateur, voici le texte de notre réponse à la demande de renseignements faite par l'honorable représentant de Selkirk (M. Bradbury), au sujet d'un rapport qui avait été déposé sur le bureau de la Chambre, comme on le verra aux pages 1954-1955 du compte rendu des débats:

Le 21 octobre 1907, il a été reçu un compte au montant de \$321.70, de la part de M. Ernest Raynor, débours que lui aurait entraînés la rétrocession de la réserve de Saint-Pierre. Ce compte avait été transmis à l'agent du département des Indiens, M. J. O. Lewis, lequel fut informé que le département ignorait en vertu de quelle autorisation cette dépense avait été faite, et prié de faire rapport à cet effet.

Sir WILFRID LAURIER.

L'agent fut avisé, en outre, que dans le cas d'ignorance de sa part des faits relatifs à cette dépense, il ferait bien de s'adresser à Son Honneur le juge en chef Howells, lequel avait été chargé de conduire certains pourparlers préliminaires en vue de cette rétrocession, et serait peut-être en mesure de le renseigner quant à l'autorisation dont Raynor avait pu se munir à cet égard. Or, on n'a reçu aucun rapport de M. Lewis relativement à cette affaire.

M. BRADBURY: Je prie le ministre de l'Intérieur de noter que le rapport relatif à la réserve de Saint-Pierre ne renferme pas le texte des instructions à M. le juge en chef Howells, non plus que celui de son rapport. J'aimerais que ces documents fussent déposés sur le bureau, ainsi que le texte des avis de vente de ces terrains publiés dans les journaux, et que le ministre, devant le comité, avait promis de faire déposer.

2e LECTURE

Du projet de loi (n° 93), déposé par M. Smith (Nanaïmo), relatif à la compagnie de chemin de fer de Vancouver à Coast-Kootenay.

QUESTIONS.

CANAL DE LACHINE.

M. VERVILLE demande:

1. Pour quelle somme de réparations et d'ouvrages en neuf les charpentiers du canal de Lachine doivent-ils exécuter sous la direction de Denis O'Brien?
2. Même question en ce qui regarde les ouvriers mécaniciens?
3. Sur le montant de \$22,907.78, résidu de la somme affectée aux ouvrages sur le canal de Lachine, va-t-il être appliqué quelque chose à l'achat de bois d'œuvre?
4. A quel chiffre fixe-t-on le total de la dépense pour salaires de charpentiers, mécaniciens, journaliers, et charretiers séparément jusqu'à la clôture du présent exercice financier?
5. Le département est-il renseigné quant à la manière dont sont traités les charpentiers du canal de Lachine relevant de Denis O'Brien? A-t-il été adressé des plaintes au département? Dans l'affirmative, de quoi se plaint-on?

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Il est impossible de donner un chiffre exact. On a retenu durant l'hiver quelques-uns des charpentiers du canal Lachine. Ils sont occupés à une paire de portes d'écluses, ils travaillent aussi à terminer l'élévatoire des portes et on les gardera aussi longtemps que le crédit le permettra. Le travail qu'ils font est moins urgent que certains autres travaux actuellement en marche.

2. Les mécaniciens, forgerons et aides ont encore beaucoup de travail à faire pour préparer les rouages devant servir au fonctionnement des vannes des coursiers de